

VG N°1511/2017

Objet : Tableau d'avancement au grade d'attaché principal

Le Maire de la Ville de Mâcon,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

VU l'avis de la commission administrative paritaire réunie le 20 décembre 2017,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2018, le tableau d'avancement au grade d'attaché principal est fixé comme suit :

Prénom et nom	Grade actuel	Promouvable à partir du
Rodolphe MICHEL	Attaché	1 ^{er} janvier 2018

ARTICLE 2 : En application des dispositions de l'article R 421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de DIJON dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

21 DEC. 2017

FAIT à MAÇON, le
Le Maire,




Jean-Patrick COURTOIS

VG N°1512/2017

Objet : Tableau d'avancement au grade de bibliothécaire principal

Le Maire de la Ville de Mâcon,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 91-845 du 2 septembre 1991 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux,

VU l'avis de la commission administrative paritaire réunie le 20 décembre 2017,

ARRÊTE


ARTICLE 1 : Pour l'année 2018, le tableau d'avancement au grade de bibliothécaire principal est fixé comme suit :

Prénom et nom	Grade actuel	Promouvable à partir du
Géraldine COURTOIS	Bibliothécaire	1 ^{er} janvier 2018

ARTICLE 2 : En application des dispositions de l'article R 421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de DIJON dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

FAIT à MACON, le 21 DEC. 2017

Le Maire,



Jean-Patrick COURTOIS



VG N°1515/2017

Objet : Tableau d'avancement au grade de technicien principal de 2^{ème} classe

Le Maire de la Ville de Mâcon,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

VU l'avis de la commission administrative paritaire réunie le 20 décembre 2017,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2018, le tableau d'avancement au grade de technicien principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit :

Prénom et nom	Grade actuel	Promouvable à partir du
Cyrille RACCA	Technicien	1 ^{er} janvier 2018
Françoise RENAUD	Technicien	1 ^{er} janvier 2018

ARTICLE 2 : En application des dispositions de l'article R 421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de DIJON dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

21 DEC. 2017



FAIT à MAÇON, le
Le Maire,



Jean-Patrick COURTOIS

VG N°1515-b/2017

Objet : Tableau d'avancement au grade de technicien principal de 1^{ère} classe

Le Maire de la Ville de Mâcon,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

VU l'avis de la commission administrative paritaire réunie le 20 décembre 2017,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2018, le tableau d'avancement au grade de technicien principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit :

Prénom et nom	Grade actuel	Promouvable à partir du
Fabien BALLANDRAS	Technicien principal de 2 ^{ème} cl	1 ^{er} janvier 2018
Isabelle LAUNAY	Technicien principal de 2 ^{ème} cl	1 ^{er} janvier 2018
Yves MORIEZ	Technicien principal de 2 ^{ème} cl	1 ^{er} janvier 2018
Xavier WINCKEL	Technicien principal de 2 ^{ème} cl	1 ^{er} janvier 2018

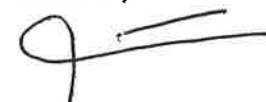
ARTICLE 2 : En application des dispositions de l'article R 421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de DIJON dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

21 DEC. 2017



FAIT à MACON, le

Le Maire,



Jean-Patrick COURTOIS

VG N° 1516/2017

Objet : Tableau d'avancement au grade de rédacteur principal de 1ère classe

Le Maire de la Ville de Mâcon,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
VU le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012, portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
VU l'avis de la commission administrative paritaire réunie le 20 décembre 2017,

ARRÊTE

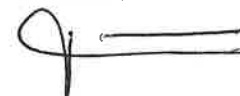
ARTICLE 1 : Pour l'année 2018, le tableau d'avancement au grade de rédacteur principal de 1ère classe est fixé comme suit :

Prénom et nom	Grade actuel	Promouvable à partir du
Laurence LACOUR	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1 ^{er} janvier 2018

ARTICLE 2 : En application des dispositions de l'article R 421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de DIJON dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



21 DEC. 2017
FAIT à MACON, le
Le Maire,



Jean-Patrick COURTOIS

VG N° 1517/2017

Objet : Tableau d'avancement au grade de rédacteur principal de 2ème classe

Le Maire de la Ville de Mâcon,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012, portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

VU l'avis de la commission administrative paritaire réunie le 20 décembre 2017,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2018, le tableau d'avancement au grade de rédacteur principal de 2ème classe est fixé comme suit :

Prénom et nom	Grade actuel	Promouvable à partir du
Adeline LAVIGNE	Rédacteur territorial	1 ^{er} janvier 2018

ARTICLE 2 : En application des dispositions de l'article R 421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de DIJON dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



21 DEC. 2017

FAIT à MACON, le
Le Maire,



Jean-Patrick COURTOIS

VG N°1518/2017

Objet : Tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

Le Maire de la Ville de Mâcon,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

VU l'avis de la commission administrative paritaire réunie le 20 décembre 2017,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2018, le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit :

Prénom et nom	Grade actuel	Promouvable à partir du
Sandra BOUDRON	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1 ^{er} janvier 2018
Agnès LALLEMENT	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1 ^{er} janvier 2018
Laurence PAYAN	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1 ^{er} janvier 2018
Véronique PONS	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1 ^{er} janvier 2018
Amandine VATTIER	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1 ^{er} janvier 2018

ARTICLE 2 : En application des dispositions de l'article R 421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de DIJON dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



21 DEC. 2017

FAIT à MACON, le

Le Maire,


Jean-Patrick COURTOIS

VG N°1519/2017

Objet : Tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Le Maire de la Ville de Mâcon,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

VU l'avis de la commission administrative paritaire réunie le 20 décembre 2017,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2018, le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe est fixé comme suit :

Prénom et nom	Grade actuel	Promouvable à partir du
Marie Hélène BONIN	Adjoint administratif	1 ^{er} janvier 2018
Atika BOUHACHMOUD	Adjoint administratif	1 ^{er} janvier 2018
Naouel FACI	Adjoint administratif	1 ^{er} janvier 2018
Véronique GRILLOT	Adjoint administratif	1 ^{er} janvier 2018
Nathalie LACOURTABLAISE	Adjoint administratif	1 ^{er} janvier 2018
Dominique RODRIGUEZ	Adjoint administratif	1 ^{er} janvier 2018
Corinne THIBERT	Adjoint administratif	1 ^{er} janvier 2018

ARTICLE 2 : En application des dispositions de l'article R 421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de DIJON dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



21 DEC. 2017

FAIT à MACON, le

Le Maire,



Jean-Patrick COURTOIS

VG N° 1520/2017

Objet : Tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Le Maire de la Ville de Mâcon,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

VU l'avis de la commission administrative paritaire réunie le 20 décembre 2017,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2018, le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit :

Prénom et nom	Grade actuel	Promouvable à partir du
Alain BEAU	Adjoint tech.principal de 2 ^{ème} classe	1 ^{er} janvier 2018
Philippe CHAVET	Adjoint tech.principal de 2 ^{ème} classe	1 ^{er} janvier 2018
Alvaro DE ABREU	Adjoint tech.principal de 2 ^{ème} classe	1 ^{er} janvier 2018
Joëlle GAVAND	Adjoint tech.principal de 2 ^{ème} classe	1 ^{er} janvier 2018
Thierry PROUTRY	Adjoint tech.principal de 2 ^{ème} classe	1 ^{er} janvier 2018
Franck SINARDET	Adjoint tech.principal de 2 ^{ème} classe	1 ^{er} janvier 2018

ARTICLE 2 : En application des dispositions de l'article R 421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de DIJON dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



21 DEC. 2017

FAIT à MAÇON, le

Le Maire,



Jean-Patrick COURTOIS

VG N° 1521/2017

Objet : Tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Le Maire de la Ville de Mâcon,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
VU le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
VU l'avis de la commission administrative paritaire réunie le 20 décembre 2017,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2018, le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit :

Prénom et nom	Grade actuel	Promouvable à partir du
Marie France ANTONUCCI	Adjoint technique	1 ^{er} janvier 2018
Dominique CHOPARD	Adjoint technique	1 ^{er} janvier 2018
Adeline CORBEL	Adjoint technique	1 ^{er} janvier 2018
Cyril DENEVE	Adjoint technique	1 ^{er} janvier 2018
Franck Thierry GROSJEAN	Adjoint technique	1 ^{er} janvier 2018
Sylvie MARKT	Adjoint technique	1 ^{er} janvier 2018
Philippe MEDJEBEUR	Adjoint technique	1 ^{er} janvier 2018
Franck OUDOT	Adjoint technique	

ARTICLE 2 : En application des dispositions de l'article R 421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de DIJON dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



2 1 DEC. 2017
FAIT à MAÇON, le
Le Maire,


Jean-Patrick COURTOIS

VG N° 1523/2017

Objet : Tableau d'avancement au grade d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe

Le Maire de la Ville de Mâcon,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2006-1692 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine,

VU l'avis de la commission administrative paritaire réunie le 20 décembre 2017,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2018, le tableau d'avancement au grade d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit :

Prénom et nom	Grade actuel	Promouvable à partir du
Benoît MAHUET	Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	1 ^{er} janvier 2018

ARTICLE 2 : En application des dispositions de l'article R 421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de DIJON dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

21 DEC 2017



FAIT à MACON, le
Le Maire,



Jean-Patrick COURTOIS

VG N° 1524/2017

Objet : Tableau d'avancement au grade d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe

Le Maire de la Ville de Mâcon,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2006-1692 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine,

VU l'avis de la commission administrative paritaire réunie le 20 décembre 2017,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2018, le tableau d'avancement au grade d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe est fixé comme suit :

Prénom et nom	Grade actuel	Promouvable à partir du
Françoise COMMERCON	Adjoint du patrimoine	1 ^{er} janvier 2018

ARTICLE 2 : En application des dispositions de l'article R 421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de DIJON dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



21 DEC. 2017

FAIT à MAÇON, le

Le Maire,



Jean-Patrick COURTOIS

VG N° 1525/2017

Objet : Tableau d'avancement au grade d'adjoint d'animation principal de 2ème classe

Le Maire de la Ville de Mâcon,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,

VU l'avis de la commission administrative paritaire réunie le 20 décembre 2017,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2018, le tableau d'avancement au grade d'adjoint d'animation principal de 2ème classe est fixé comme suit :

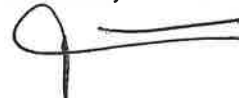
Prénom et nom	Grade actuel	Promouvable à partir du
Frédéric VILLE	Adjoint d'animation	1 ^{er} janvier 2018

ARTICLE 2 : En application des dispositions de l'article R 421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de DIJON dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



21 DEC. 2017

FAIT à MACON, le
Le Maire,



Jean-Patrick COURTOIS

VG N° 1526/2017

Objet : Tableau d'avancement au grade d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1ère classe**Le Maire de la Ville de Mâcon,**

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n°2006-1694 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,

VU l'avis de la commission administrative paritaire réunie le 20 décembre 2017,

ARRÊTE**ARTICLE 1 :** Pour l'année 2018, le tableau d'avancement au grade d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1ère classe est fixé comme suit :

Prénom et nom	Grade actuel	Promouvable à partir du
Marie Agnès AUCAGNE	ATSEM Principal de 2ème classe	1 ^{er} janvier 2018
Denise BACHELET	ATSEM Principal de 2ème classe	1 ^{er} janvier 2018
Nicole JANNET	ATSEM Principal de 2ème classe	1 ^{er} janvier 2018

ARTICLE 2 : En application des dispositions de l'article R 421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de DIJON dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

21 DEC. 2017

FAIT à MACON, le

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Jean-Patrick Courtois".

Jean-Patrick COURTOIS